

Réunion du Comité Syndical du 15 décembre 2020

Effectif légal du conseil syndical : 64

Nombre de Conseillers en exercice : 64

Nombre de conseillers présents ou représentés : 46

Nombre de votant : 45

Convoqué le 02 décembre 2020, le conseil syndical s'est réuni le 15 décembre deux mille vingt à 18h00, en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

99^e Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BONNET
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Madame Christine MANDON
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Madame Christine PACAUD
Monsieur Pierre PECOUL
Madame Anne-Marie PICARD
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Dominique VAURIS

Monsieur Claude AUBERT
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Éric BRUN
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Dominique GUELON
Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Madame Christine LECHEVALLIER
Monsieur Christian MELIS
Madame Danielle MISIC
Monsieur Jean-Michel ONDET
Monsieur Gilles PAULET
Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Marc REGNOUX
Madame Valérie ROUX
Monsieur Bruno VALADIER
Monsieur GILLES VESCOVI

Monsieur Charles BRAULT

Madame Cécile GILBERTAS

Avaient donné pouvoir :

Madame Sandrine ROUSSEL

À

Monsieur Pierre PECOUL

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUEPARSES

Monsieur Jérôme AUSLENDER

Monsieur Alain CAZE

Monsieur Alain CHARLAT

Madame Catherine FROMAGE

Monsieur Michel LACROIX

Monsieur Dominique MARQUIE

Monsieur Gilles PETEL

Monsieur Denis ROUGEYRON

Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur Marcel ALEDO

Monsieur Nicolas BEAURE

Monsieur Gérard CHANSARD

Madame Nathalie DOS SANTOS

Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur André MAGNOUX

Monsieur Sébastien MORIN

Monsieur François REPOLT

Madame Nadine VALLESPI

Indemnités du Président et des Vice-Présidents

Vu les articles L. 5211-11, L.5211-12, R.5212-1, R.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2017-85 du 28/01/2017 ;

Vu le procès-verbal d'élections de la séance du 17/09/2020 constatant l'élection du président et des vice-présidents ;

Vu la délibération N°679 du 13 octobre 2020 relative aux indemnités du Président et des Vice-Présidents.

La délibération N°679 indique par erreur que les indemnités des vice-Présidents peuvent être appliquées avec un effet rétroactif au 18 septembre 2020. Cette mention n'est pas légale.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide de modifier la délibération N°679 pour supprimer la notion de rétroactivité des indemnités pour les vice-Présidents.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

À Clermont-Ferrand, Le mercredi 16 décembre 2020

**Dominique ADENOT,
Président.**



(Handwritten signature in blue ink)